

## **MAIRIE DE LE RETAIL**

### **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 JANVIER 2021**

Réunis sous la présidence de Madame Véronique GILBERT, Maire, salle des Associations.

**Présents** : Mesdames Henriette BEAUDET, Marie-Noëlle BEAUDET, Carine BERNARD, Claudette CHARRIER, Véronique GILBERT,  
Messieurs Charles BARRIBAUD, Sébastien BERGUER, Jean-Pascal GUIOT, Rémy NEAU, Arnaud POIRAULT

**Excusé** : Damien DAVIGNON

Date de la convocation : 18 janvier 2021

#### **Ordre du jour :**

- Intervention de Monsieur Bonnifait, chargé d'animation et de développement d'Activ'Séniors
- Adhésion à la convention de service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information
- Adhésion 2021 FREDON Deux-Sèvres (Fédération Départementale de Défense contre les Organismes Nuisibles)
- Devis travaux de voirie au lieudit la Vergne
- Achat mobilier
- Aménagement centre-bourg
- Adhésion Fondation du Patrimoine
- Questions diverses

Madame le Maire a ouvert la séance à 20H30 et propose comme secrétaire de séance Sébastien BERGUER.

Elle demande à l'assemblée de mettre à l'ordre du jour, les objets suivants :

- **rajouter outillage et illuminations pour les achats**
- **mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2021**

La requête est acceptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Approbation Procès-Verbal :**

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2020, soulève des observations. Aucune objection n'étant émise, elle propose de passer à son adoption. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **• INTERVENTION DE MONSIEUR BONNIFAIT, CHARGE D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT D'ACTIV'SENIORS :**

Monsieur Bonnifait, chargé d'animation et développement d'Activ'Séniors, avait demandé à être présent à la réunion de conseil pour présenter les activités faites auprès des aînés.

Les communes partenaires sont Vernoux en Gâtine, Azay S/Thouet, Allonne, St Aubin le Cloud, le Retail et Secondigny. Les activités se déroulent du lundi au jeudi de 14h00 à 16h30. L'objectif des interventions est de rompre l'isolement et favoriser le lien social en proposant : des ateliers et activités diverses et variées, des temps d'échanges conviviaux entre participants. Les activités sont manuelles (atelier culinaire), intellectuelles (dictée), ludiques (jeux). Un panel adapté aux envies de chacun.

Les projets sont la continuité du Mini Bus et le transport solidaire.

Claudette Charrier, en qualité de bénévole, atteste que les participants sont ravis de se retrouver et des activités proposées.

#### **• ADHESION A LA CONVENTION DE SERVICE COMMUN « MAINTENANCE INFORMATIQUE DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION » :**

**Délibération : 001-28-01-2021**

VU l'article L.5211-4-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 30 juin 2016, approuvant la création d'un service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information », à compter du 1er septembre 2016 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 30 juin 2016 approuvant la création du service commun « Maintenance informatique de la Direction des systèmes d'Information » ;

CONSIDERANT que les conventions de service commun « maintenance informatique de la Direction des systèmes d'information » sont arrivées à échéance ;

Les différents types d'interventions ont été identifiés et la proposition de répartition proposée est la suivante :  
**Participation des collectivités concernées selon une clé de répartition par nombre de postes.**

Le service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information », constitué entre la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, les communes membres adhérentes, le Syndicat Mixte des Eaux de Gâtine, le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Parthenay-Gâtine et le Centre Communal d'Action Sociale de Parthenay, a pour objet la maintenance sur les réseaux et le matériel informatique (incluant la gestion et la maintenance logiciel de la carte de vie quotidienne).

Une convention règle les modalités de mise en œuvre de cette mise en commun.

Le service commun est géré par la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine.

La convention prévoit également les modalités de remboursement par les communes des frais de fonctionnement du service commun. La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine, en qualité de gestionnaire du service commun, déterminera chaque année le coût unitaire de son fonctionnement. Le remboursement s'effectue sur la base du coût unitaire de fonctionnement, multiplié par le pourcentage de postes informatiques détenus par chaque adhérent en fonction du parc global géré par le service commun.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'adhésion de la commune à la convention de service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information » pour la période 1er septembre 2020 au 1er septembre 2024,
- d'approuver les termes de la convention ci-jointe,
- de désigner un référent élu, en tant que représentant de la commune au sein du comité de suivi du service commun,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant création du service commun ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune à la convention de service commun « Maintenance informatique de la Direction des Systèmes d'Information » pour la période 1er septembre 2020 au 1er septembre 2024,
- **APPROUVE** les termes de la convention ci-jointe,
- **DESIGNE** Monsieur **Sébastien Berguer** comme référent élu, en tant que représentant de la commune au sein du comité de suivi du service commun,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention portant création du service commun ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Voix : 10 « Pour »

**• ADHESION 2021 FREDON DEUX-SEVRES (FEDERATION DEPARTEMENTALE DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES) :**

**Délibération : 002-28-01-2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'adhésion à FREDON Deux-Sèvres pour un montant de cotisation de 48.46€ (adhésion au forfait de base + services supplémentaires).

Voix : 10 « Pour »

**• DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE :**

Madame le Maire laisse la parole à Rémy Neau, chargé de voirie. Trois entreprises ont été sollicitées pour des demandes de devis : SARL Gouband de Secondigny, Bonneau et Fils de Ste Ouenne et SARL Dubin d'Allonne. Un tableau, offre de prix est remis à chaque membre.

Madame le Maire fait remarquer que les travaux de voirie, ne desservent qu'une habitation dont une exploitation est sur site. Après étude du tableau et discussion, les travaux seront reportés sur le budget 2022. Madame le Maire va se mettre en relation avec l'intéressé.

Les travaux, au lieudit les Gâts, ont été phasés. La première intervention est programmée semaine 7.

Il est rappelé que la mairie délivre toujours un bon de pierres, 25 tonnes de 0.31/5 aux agriculteurs, pour l'entretien de leur chemin. A discuter pour le transport de la fourniture au prochain conseil.

#### • **ACHAT MOBILIER/OUTILLAGE/ILLUMINATIONS :**

**Délibération : 003-28-01-2021**

##### **Mobilier :**

###### *Armoire métallique*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire l'achat d'une armoire métal à rideau avec 4 étagères (identiques à celles achetées en 2015), pour un montant de 424.13€ TTC auprès de SBS de Chauray.

###### *Vitrine extérieure/présentoir*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire l'achat d'une vitrine extérieure pour mettre au cimetière, un règlement intérieur va y être apposé, ainsi qu'un présentoir pour la mairie, pour les flyers de la Communauté de Commune. Le montant total des achats est de 373.00€ HT soit 447.60€ TTC, auprès de Védif Collectivités.

###### *Outillage*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire l'achat d'un coffret cliquets et clés pour un montant de 109.17€ HT soit 131.00€ TTC auprès des Ets Brossard de Champdeniers.

###### *Illuminations de Noël*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire l'achat de décors de Noël et de traversées de routes :

- Distrifêtes : 1 143.60€ HT soit 1 372.32€ TTC
- Collectivités Equipements : 402.00€ HT soit 482.40€ TTC

Le montant total des achats des décorations de Noël s'élève à la somme de 1 545.60€ HT soit 1 854.72€ TTC.

Ces dépenses seront inscrites au budget primitif 2021, article 2188, section investissement.

Voix : 10 « Pour »

#### • **AMENAGEMENT CENTRE-BOURG :**

Lors de la réunion de conseil en date du 18 novembre, Monsieur Gardenal, technicien voirie à la Communauté de Communes de Parthenay Gâtine, avait présenté à l'assemblée les projets de l'ancienne mandature et restait à l'écoute de la nouvelle équipe pour de nouvelles esquisses axées sur la sécurité, l'embellissement du centre-bourg et anticipation de l'arrivée de la fibre. Ce dernier se proposait de chiffrer les travaux.

Madame le Maire propose de composer un groupe de travail pour cet aménagement : Charles Barribaud, Damien Davignon, Jean-pascal Guiot, Véronique Gilbert et Arnaud Poirault, sont membres du groupe. Travail en amont : récolter les souhaits de chacun, les aménagements qui peuvent être réalisés en tenant compte des problématiques de la voie, du flux routier, du matériel agricole, des camions de livraison et de l'enveloppe budgétaire.

#### • **ADHESION FONDATION DU PATRIMOINE :**

**Délibération : 004-28-01-2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine pour soutenir son action pour un montant de 55€.

Voix : 10 « Pour »

#### • **MANDATEMENT DES FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF :**

**Délibération : 005-28-01-2021**

Madame le Maire fait part à l'assemblée municipale dans l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit notamment que « jusqu'à l'adoption du budget (N-1) » l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette(N). L'autorisation mentionnée ci-dessous précise le montant et l'affectation des crédits.

Aussi, en vertu de cet article du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose, pour le budget communal, l'ouverture de crédit 2021 pour dépenses imprévues : achat mobilier, outillage et illuminations de Noël.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** cette ouverture de crédits 2021 sur le budget communal telle que présentée précédemment
- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement comme suit :

Articles	Libellé	Montant
2188	Autres immobilisations corporelles	5 000.00€

- **PRÉCISE** que ces crédits seront repris lors du vote du Budget Primitif 2021 de la commune
- **ADOpte** à l'unanimité des membres présents

Voix : 10 « Pour »

#### • **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Bulletin Municipal :**

Impression des bulletins (165) auprès de TTI services à Mazières-en-Gâtine, pour un montant de 147.70€TTC.

##### **Déploiement compteurs Linky :**

Le SIEDS, en qualité qu'autorité organisatrice de l'électricité, et Gérédis, gestionnaire de réseaux, organisent des réunions pour la présentation du déploiement des compteurs Linky. Madame le Maire demande à Arnaud Poirault de faire une synthèse lors de la prochaine réunion de conseil.

##### **Tables de l'école :**

Suite au désencombrement du matériel qui était dans la salle de classe, 6 petites tables d'écoles ont été proposées au service scolaire de la Communauté de Communes. Madame le Maire est en attente d'une réponse. Mobilier remis gracieusement.

##### **Médiathèque :**

Pour information la médiathèque BDDS de Niort a été sollicitée pour aider à faire le tri dans les livres (désherbage ou dons). Selon l'option retenue un arrêté devra être pris.

##### **Sanitaires salle des Associations :**

L'assemblée se propose d'étudier un nouvel aménagement des sanitaires pour qu'ils soient, au mieux, adaptés à tout public. Dossier à revoir au prochain conseil.

##### **Cérémonie du 8 mai :**

Tenant compte de la crise sanitaire et de son évolution dans les mois à venir, Madame le Maire propose de réfléchir à une action (portage d'un repas ou autres) en remplacement du traditionnel repas du 8 mai, auprès des aînés de la commune. Attendre les dispositions liées à la Covid.

##### **Distributeur de pains :**

Sébastien Berguer, en charge du dossier, informe l'assemblée que la commune devra prendre en charge la moitié de la location du distributeur de pains ainsi que la consommation électrique (distributeur proposant plusieurs variétés de pains). Il est demandé d'affiner le devis avec les boulangers de Fenioux.

Sébastien se propose de demander au maire d'Allonne les prestations de service liées au distributeur, mis en place par les boulangers de Secondigny.

**Commission finances :**

Préparation budget 2021, jeudi 25 février, 20h30 à la mairie.

**Prochaine réunion de conseil : mardi 9 mars 2021, 20h30 Salle des Associations**

L'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à vingt-deux cinquante minutes.

**La Présidente**

Véronique GILBERT

**le Secrétaire**

Sébastien BERGUER

**Les Membres**

Charles BARRIBAUD

Henriette BEAUDET

Marie-Noëlle BEAUDET

Carine BERNARD

Claudette CHARRIER

Damien DAVIGNON  
**Excusé**

Jean-Pascal GUIOT

Rémy NEAU

Arnaud POIRAULT